

Canada: 7 personnes arrêtées pour corruption

Par Lefigaro.fr avec AFP | Mis à jour le 17/03/2016 à 15:29

L'ex-vice première ministre libérale du Québec a été arrêtée aujourd'hui par la police provinciale, aux côtés de six autres anciens dirigeants politiques et hommes d'affaires, dans le cadre d'une enquête sur des allégations de financement occulte et de corruption, rapporte la presse locale.

Figure emblématique de l'ancien gouvernement de Jean Charest, Nathalie Normandeau a été appréhendée par l'Unité permanente anti-corruption (Upac) qui, selon les médias québécois, l'accuse de complot et d'abus de confiance. La police a également interpellé son ancien chef de cabinet, deux ex-dirigeants d'un cabinet de génie-conseil, un ancien cacique du parti libéral, un ancien maire et un ancien conseiller de l'ex-Première ministre indépendantiste Pauline Marois. Selon Radio-Canada, des plaintes au pénal ont été déposées contre chacune de ces sept personnes. L'UPAC s'est refusée à tout commentaire, indiquant qu'une conférence de presse était prévue dans la journée.

Vice-première ministre de la Belle Province entre 2007 et 2011, Mme Normandeau avait été longuement entendue par la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, chargée de faire la lumière sur l'infiltration du crime organisé dans la politique québécoise. Elle était soupçonnée d'avoir joué un rôle déterminant dans un stratagème présumé de financement occulte du parti libéral, toujours aux commandes du Québec, via un système truqué d'octroi d'appels d'offres. Déjà ministre sous le gouvernement Charest aux côtés de Mme Normandeau, l'actuel chef du gouvernement québécois Philippe Couillard a salué "l'action menée par l'UPAC" lors d'un bref point de presse à l'Assemblée nationale.

"Heureusement, on vit dans un contexte totalement différent aujourd'hui avec le mode de financement qui change pour le mieux la réalité politique au Québec", a-t-il déclaré à propos de la réforme du financement des partis politiques qui limite depuis 2013 à 100 dollars les contributions individuelles acceptées chaque année.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 26 avril 2018

No. : CI-248

Secrétaire : C. Paquet

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez les conditions générales d'utilisation, et notamment l'utilisation des cookies afin de réaliser des statistiques d'audiences, vous proposer des services éditoriaux, une offre publicitaire adaptée à vos centres d'intérêts et la possibilité de partager des contenus sur des réseaux sociaux. **En savoir**

plus/paramétrer (<http://mentions-legales.lefigaro.fr/page/infos-cookies>)

Lefigaro.fr avec AFP

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous en acceptez les conditions générales d'utilisation, et notamment l'utilisation des cookies afin de réaliser des statistiques d'audiences, vous proposer des services éditoriaux, une offre publicitaire adaptée à vos centres d'intérêts et la possibilité de partager des contenus sur des réseaux sociaux. **En savoir plus/paramétrer** (<http://mentions-legales.lefigaro.fr/page/infos-cookies>)